

Réunion publique du Conseil de quartier Bassin de la Villette

1er juillet 2015 - 19h

Ecole élémentaire 10 rue Henri Noguères 75019 Paris

Réunion animée par **Jérôme AMORY**, Délégué du Maire pour le quartier Bassin de la Villette.



ORDRE DU JOUR

- Présentation du dispositif **Paris Plages 2015** sur le Bassin de la Villette
- Présentation du projet **Paris Respirer** sur le Bassin de la Villette
- Point sur le **Budget Participatif** : les projets, les modalités de vote
- Echange autour de la **prévention et la sécurité pour les seniors**

PRESENTATION DU DISPOSITIF PARIS PLAGES 2015 SUR LE BASSIN DE LA VILLETTE

En présence de Gérald AYALA, Régisseur Général Paris Plages

L'édition Paris Plages 2015 aura lieu du 20 juillet 10h au 23 août 20h. Le montage sur le Bassin de la Villette s'effectuera du 13 au 19 juillet et le démontage du 24 au 28 août. Comme l'année précédente, montage et démontage seront menés de jour, afin d'éviter toute nuisance sonore nocturne pour les riverains. Paris Plages sera ouvert de 9h à minuit et sera fermé et gardienné la nuit. Comme chaque année, les activités seront gratuites et participent de l'animation festive du quartier pendant la période estivale. L'équipe de Paris Plages sera présente de 8h30 à 00h30. Le bureau est situé sur le quai de Loire, près de la passerelle. L'équipe est joignable au 07 86 07 14 07.

Cette année la plupart des animations de l'année dernière ont été reconduites : babyfoot, artisan glacier, plage de sable, club enfants, buvette solidaire, guinguette, Tai-chi, poste de secours, espace culturel avec une bédéthèque, initiation à l'archéologie, clichés urbains, agence mobilité électrique, bibliothèque hors les murs, débat philosophiques pour les 6-13 ans avec leurs parents, espace brumisation, buvette, pétanque, tyrolienne pour les 6-17 ans, manège. En face, se trouveront : la base nautique, qui proposera notamment du paddle, le Cafézoïde, le secours populaire, une seconde buvette solidaire, un espace de prévention Paris Santé, le ponton nautique, et enfin le bureau de la régie de Paris plage, ouvert de 8h30 à 00h30 tous les jours. Les 22 et 23 août, une animation « Just Dance » aura lieu sur la place de la Bataille de Stalingrad, avec une chorégraphie projetée sur un écran géant.

Questions/Commentaires

Le brasseur qui s'est installé à côté de la base nautique ne risque-t-il pas de causer une certaine gêne pour les activités, du fait de ses dimensions plus importantes que prévu ?

Cette barge a été installée de façon concertée avec la base nautique, il n'y a pas de gêne à prévoir, et nous n'avons reçu aucun signalement pour le moment.

Peut-on laisser les sanitaires de Paris Plages une semaine supplémentaire ?

Ce n'est pas possible pour des raisons techniques et logistiques. L'offre en dehors de Paris Plages est augmentée, nous mettons les sanitaires en place plus tôt et les laissons plus tard. Mais le matériel de Paris Plages doit être démonté en même temps que tout le reste.

Les toilettes Algéco actuellement posées vont-elles être déplacées hors du périmètre de Paris Plages afin d'être accessibles même lorsque Paris Plages est fermé ?

Oui, elles seront déplacées pour être accessibles en permanence.

Je connais une maman ayant un fils autiste. Tous les ans, elle souhaite permettre à son fils de participer mais cela lui est refusé pour cause de manque de personnel compétent. Que peut-elle faire ?

Cette maman peut venir à la Régie nous trouver, c'est ce qui est prévu. Elle peut également aller trouver le stand de l'Association des Paralysés de France (APF), qui propose des bénévoles accompagnateurs.

Peut-on prévoir une journée réservée aux riverains ?

Il est possible de réfléchir à un créneau dédié, mais cela risque de créer du clivage, ce qui n'est pas le but de Paris Plages.

Le système de réservation d'activité est très mal pensé. Va-t-il être changé ?

Les réservations se font le matin, pour la journée. Nous n'avons hélas pas trouvé de meilleure solution actuellement.

J'ai entendu parler d'une piscine sur le bassin, est-ce un réel projet ?

Ce projet verra le jour en 2017, il s'agira d'un bassin immergé sur le bassin de la Villette, qui sera utilisable pendant les beaux jours.

PRESENTATION DU PROJET PARIS RESPIRE SUR LE BASSIN DE LA VILLETTE

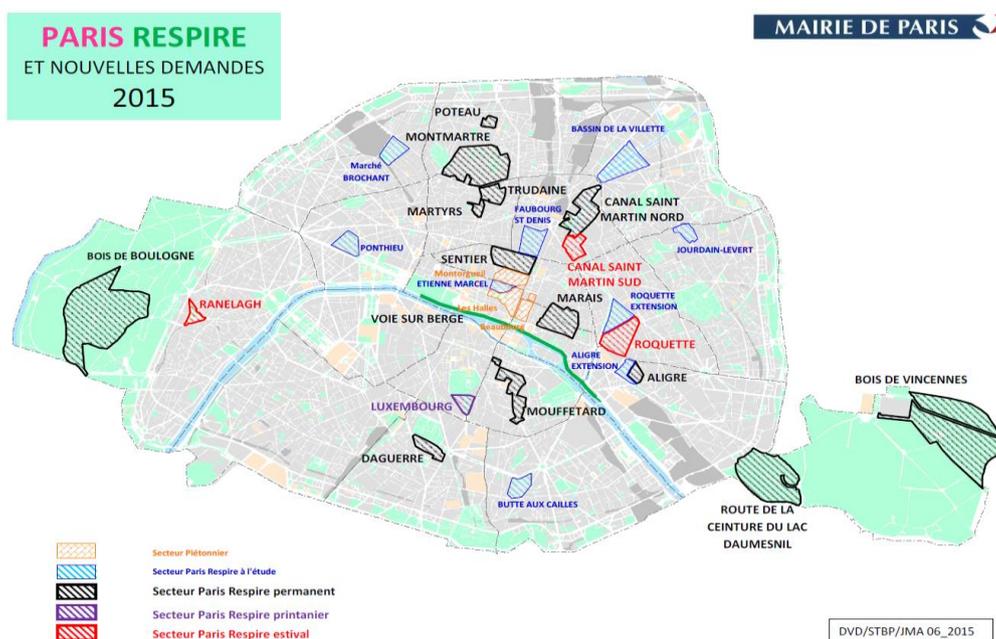
En présence d'Hervé BIRAUD, Chef de la 6ème section territoriale de voirie, au sein de la Direction de la Voirie et des Déplacements

Paris souhaite diminuer l'impact de la circulation automobile et favoriser les mobilités douces. C'est dans ce cadre qu'a été mis en place depuis quelques années le dispositif Paris Respire, dont le principe est de fermer à la circulation les voies d'un quartier pour permettre les mobilités douces (vélos, rollers, piétons) sur chaussée et diminuer l'impact de la circulation automobile

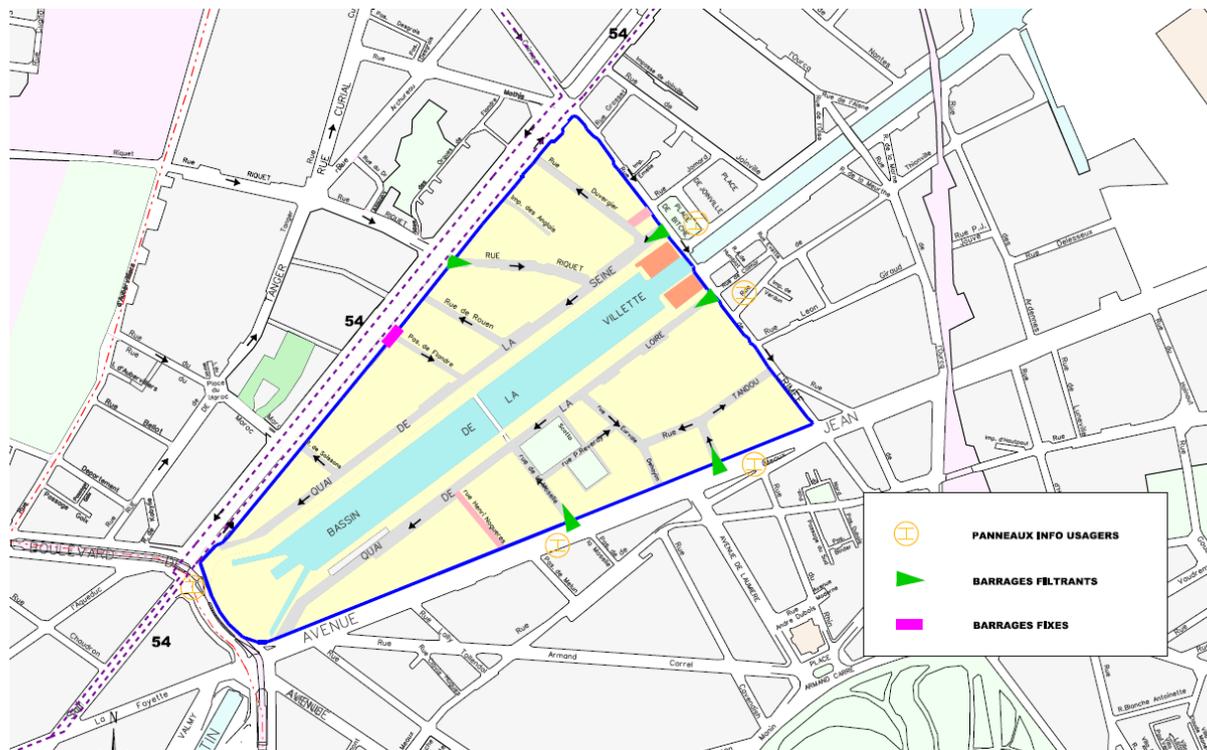
Ainsi des barrages sont établis :

- Des barrages fixes dans les voies de desserte secondaires,
- Des barrages filtrants, avec présence d'effectifs de police, qui ouvrent la barrière aux riverains et à leurs visiteurs uniquement, sur les voies principales.

Ce dispositif existe depuis 2003, mais des expérimentations de ce type ont été mises en place depuis 1995. Les fermetures ont lieu généralement le dimanche et les jours fériés, de 10h à 18h et parfois jusqu'à 20h. Certains secteurs ne sont concernés que durant la période estivale. Pour d'autres c'est tout au long de l'année. La volonté de la Mairie de Paris est de créer au moins une zone Paris Respire par arrondissement. Pour le 19^{ème}, c'est le secteur de Bassin de la Villette qui est envisagé.



Le périmètre proposé pour le bassin de la villette correspond à la zone comprise entre la Place de la Bataille de Stalingrad, l'avenue de Flandre, la rue de Crimée et l'avenue Jean-Jaurès.



Les voies qui permettent de sortir de la zone ne

seraient pas fermées, et seules celles qui entrent seraient concernées. Un barrage fixe serait mis en place Passage de Flandre, et des barrages filtrants disposés sur 5 rues : rue Riquet, Quai de la Seine, Quai de la Loire, Rue de la Moselle, rue Pierre Girard (sous réserve de la validation de la Préfecture de Police). Les horaires proposés sont les suivants : L'été de 14h00 à 20h00, et l'hiver de 14h00 à 18h00. Ces horaires permettent de ne pas interférer avec la tenue du marché de Joinville, qui, bien que situé hors du périmètre, provoque des difficultés de circulation.

Les barrages filtrants impliquent la présence d'agents de police. Actuellement, nous n'avons pas encore obtenu leur accord formel. S'ils donnent leur feu vert, le dispositif pourrait être mis en place dès cet été pour une expérimentation.

Questions/Commentaires

Je trouve l'idée excellente mais le périmètre un peu frileux. Ne pourrait on pas aller jusqu'au Parc de la Villette ?

Nous y avons pensé, mais notre périmètre est déjà ambitieux par rapport à ce qui se fait ailleurs, et sa gestion pourrait poser des difficultés. Cela impliquerait notamment le passage d'une ligne de bus, et nous ne savons pas encore très bien gérer ce type de problématique.

Faudra t il posséder une carte de résident pour pouvoir accéder en voiture ?

La direction de la Voirie et des Déplacement apporte une aide technique, mais les modalités pratiques liées aux barrages seront gérées par la préfecture, c'est elle qui vous informera sur les dispositions à prendre.

Les rues seront donc accessibles aux piétons et aux cyclistes, il faudra alors faire attention aux conflits d'usage, car les cyclistes sont dangereux pour les piétons.

Il y a 2 vraies pistes cyclables bidirectionnelles sur la zone. Pour autant, on ne peut pas interdire à un vélo d'aller sur la chaussée lorsqu'une piste cyclable est disponible.

C'est une très bonne idée mais il faudra être vigilant sur la propreté car il y a actuellement beaucoup de verre brisé au sol.

Le dispositif de propreté est renforcé pendant la période estivale.

ECHANGE AUTOUR DE LA PREVENTION ET LA SECURITE POUR LES SENIORS

En présence de Violette BARANDA, adjointe au Maire, chargée des seniors et de l'intergénérationnel

Les personnes âgées sont plus vulnérables. Elles sont fréquemment victimes de vols à l'arraché et d'arnaques au domicile. Un guide à destination de ce public est disponible à la mairie du 19^{ème}. Il explique comment se prémunir contre ces agressions et la réaction à adopter. De plus, le délégué Police-Population du commissariat du 19^{ème}, M. Wgeux, est disponible pour rencontrer les personnes qui le souhaitent

POINT SUR LES ACTUALITES DU QUARTIER

Kiosqu'omadaire

Kiosqu'omadaire a lieu un dimanche sur deux, jusqu'au mois d'octobre. Le dimanche 5 juillet, un apéro sera offert après le concert. Au mois de juillet et août, les habitants pourront retrouver les tournois d'échecs et de dames chaque dimanche, avec l'association Daniella. Puis, en raison de travaux sur le kiosque de Bitche, les kiosqu'omadaires de septembre et octobre seront déplacés au square Mouloudji.

Du Vert près de chez moi

L'initiative parisienne avait permis aux habitants de proposer des lieux à végétaliser. Sur le Bassin de la Villette, 2 propositions ont été retenues par les services de la Ville : un mur végétalisé au 86 quai de Loire et la plantation d'un arbre au 4 rue de Tandou.

Budget Participatif

288 projets ont déposés dans le 19^{ème} arrondissement, 136 ont été écartés par la ville de Paris car ils ne respectaient pas les conditions (budget de fonctionnement, hors compétences/propriété de la ville...). Les services municipaux ont étudié la recevabilité des 156 projets restants, 79 ont été validés (faisabilité technique). La Commission d'arrondissement a ensuite retenu 46 projets, qui seront soumis au vote du 10 au 20 septembre. Le projet de bagagerie soumis par le Conseil de quartier Bassin de la Villette, en lien avec le Conseil de quartier Pont de Flandre, a été retenu et figurera au nombre des projets soumis au vote.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 28 66 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

